

COMPTE- RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27.06.2022 – 19h30

PRÉSIDENCE : M Jean-Michel Losego, Maire

PRESENTS : Mmes Laurence Darnise, Marie-Hélène Langlois-Fleurigeon, Aurélie Ducourant, Dominique Saintignan et Monique Bergès
MM. Alex Paute, Pascal Boisard et Philippe Bertrand

EXCUSES : M. Bernard Gabas (pouvoir à Philippe Bertrand)

ABSENTS : Mme Sylvette Bonnemaison-Fitte
MM. Julien Guyomard et Emmanuel Saint-Laurans

Secrétaire de séance : Laurence Darnise

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valident les comptes-rendus du conseil municipal du 27 avril et du 29 mai 2022.

DOMAINE ENFANCE-JEUNESSE

- Présentation d'un projet par les membres du CMJ

Des représentants du CMJ sont venus proposer au conseil municipal plusieurs noms issus de leur réflexion pour l'école maternelle d'Aurignac.

2 groupes sur 3 étaient présents pour exposer leur travail et défendre leur proposition respective :

- Le premier pour Louise Michel
- Le deuxième pour Joséphine Baker
- Le troisième étant absent, c'est Aurélie Ducourant qui a fait la synthèse de leur travail pour Jeanine CANUT

Après divers échanges, Le Conseil Municipal a procédé au vote dont le résultat est le suivant :

- Pour Joséphine Baker vote pour : 6 voix
- Pour Louise Michel vote pour : 0 voix
- Pour Jeanine CANUT vote pour : 3 voix

Le conseil municipal décide de nommer l'école maternelle : l'école Joséphine Baker.

Une communication sera faite par papier pour présenter le CMJ et les recherches effectuées sur les différentes personnalités. L'inauguration pourrait se faire un vendredi après la sortie des classes à la rentrée, date à fixer avec la nouvelle Directrice de l'école maternelle.

DOMAINE ADMINISTRATIF :

- Publication des actes administratifs

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions, arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont portés à la connaissance du public (publicité ou diffusion) et après transmission au contrôle de légalité.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1er juillet, les actes seront automatiquement publiés sous forme électronique.

Monsieur le Maire propose au conseil de choisir l'affichage, la publication sur papier en attendant d'avoir mieux rôdé la publication dématérialisée, le caractère exécutoire des actes étant attachée à leur bonne publication.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- Désignation des membres au CA de l'association Aurignac Développement

L'ancien comité de la Foire Saint-Martin, après avoir fait le constat d'une perte de vitesse de la manifestation Foire Saint-Martin et avoir décidé sa mise en veille quelques temps, évolue aujourd'hui vers une association de promotion des activités économiques du territoire des Terres d'Aurignac. Un programme d'actions a été construit afin d'assurer cette promotion et de révéler le foisonnement économique du territoire.

Toutefois, les nouveaux statuts maintiennent le rôle important de la Mairie d'Aurignac dans sa composition et lui attribuent une place au conseil d'administration ; il convient donc de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Mairie d'Aurignac au conseil d'administration d'Aurignac Développement.

Monsieur le maire informe également le conseil que l'association s'est proposée pour faire la mise à jour du site internet concernant la partie « économie ».

Les candidats sont les suivants :

- Titulaire : Jean-Michel LOSEGO
- Suppléant : Marie-Hélène LANGLOIS-FLEURIGEON

En l'absence d'autres candidats, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette désignation.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

DOMAINE RH :

- Augmentation durée hebdomadaire d'un adjoint technique territorial / agent de cuisine polyvalent

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin d'être en conformité avec l'annualisation du temps de travail d'un agent technique territorial mis à la disposition de la cantine départementale, il y aurait lieu de modifier sa durée hebdomadaire en la modifiant comme suit :

- Temps de travail actuel : 25 heures
- Temps de travail modifié : 26,46 heures

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

DOMAINE FINANCES

- Vote des subventions de fonctionnement aux associations :

Laurence Darnise, Adjointe chargée des associations, présente au conseil municipal les propositions de subventions à allouer aux associations pour l'année 2022, établies par la Commission des Associations. Ces demandes ont fait l'objet d'une étude minutieuse au vu des dossiers retournés en Mairie comprenant notamment ; le bilan financier 2021, le budget prévisionnel de l'année en cours ainsi que les actions annuelles programmées.

| Associations | 2022 |
|---|-------------|
| Les Amis de la Lecture | 450 |
| Comité des fêtes | 10 000 |
| Coopérative scolaire Ecole Primaire | 324 |
| Coopérative scolaire Ecole Maternelle | 168 |
| Coopérative scolaire Dabeaux | 315 |
| Accompagner en Comminges | 250 |
| ADALFA 31 | 200 |
| Entente Football Club Aurignac (seniors) | 5 000 |
| Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) | 300 |
| Anciens combattants | 250 |
| Cyclo Club | 300 |
| Ciné-Donjon | 140 |
| Gym Aurignac | 300 |
| Prévention routière | 40 |
| Pompiers | 800 |
| La Cafetière | 2 000 |

Il est convenu que les subventions ne seront versées que lorsque le dossier de l'association sera réputé complet pour celles qui n'auraient pas fourni tous les documents demandés.

D'autre part, la Commission Associations se propose de rencontrer certaines de ces associations (Accompagner en Comminges, ACCA, Anciens Combattants, Cyclo-Club, Prévention Routière, La Cafetière) ainsi qu'une autre association ayant sollicité une subvention sans qu'on décide de leur en attribuer (Femmes de

Papier) afin d'examiner les partenariats que nous pourrions établir au-delà d'une attribution ou non d'une subvention.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces propositions.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- Rénovation de la maternelle - modification des dossiers auprès du CD31 et de la 5C :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2020086 sollicitant auprès de différents financeurs une subvention pour aider la commune dans le financement de la rénovation de l'école maternelle selon le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses | Montant HT | Recettes | Montant |
|--------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Maitrise d'œuvre Diagnostic | 29 628 € | Région Occitanie | 40 000 € |
| Travaux | 271 000 € | Département 31 | 58 502 € |
| | | Etat (DETR 2021) | 120 000 € |
| | | Intercommunalité | 16 302 € |
| | | Autofinancement | 65 824 € |
| TOTAL | 300 628 € | TOTAL | 300 628 € |

En raison du contexte géopolitique et de l'inflation du coût des matériaux, une actualisation financière de ce projet a été effectuée le 6 mars dernier par le maître d'œuvre qui a laissé apparaître un surcoût prévisionnel des travaux de 67 700 €HT et de 3 500 € d'honoraires.

Afin de limiter la part communale, des contacts ont été pris avec les financeurs pour l'absorption de tout ou partie de ce dépassement. Il s'ensuit les conclusions suivantes :

| Région | Etat | Département | Intercommunalité |
|-----------------------------------|-----------------------------------|---|--|
| Pas de prise en charge du surcoût | Pas de prise en charge du surcoût | Prise en charge du surcoût | Prise en charge du surcoût |
| | | Annulation du dossier déposé en 2021 Dépôt nouveau dossier septembre 2022 sur contrat de territoire 2023 avec nouvel estimatif | Annulation du dossier déposé en 2021 Dépôt dossier année 2022 avec nouvel estimatif |

Le plan de financement serait modifié comme suit :

| Dépenses | Montant HT | Recettes | Montant |
|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Maitrise d'œuvre Diagnostic | 33 128 € | Région Occitanie | 40 000 € |
| Travaux | 338 700 € | Département 31 | 86 657 € |
| | | Etat (DETR 2021) | 120 000 € |
| | | Intercommunalité | 50 805 € |
| | | Autofinancement | 74 366 € |
| TOTAL | 371 828 € | TOTAL | 371 828 € |

Monsieur le Maire demande au conseil de lui donner mandat pour l'autoriser à retirer le dossier de fonds de concours 2021 de la 5C ainsi que la demande de subvention du Conseil Départemental et d'en déposer de nouveaux cette année.

A la lecture des tableaux, la part communale estimée serait en augmentation de 8 542 € hors taxes.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- Demande de subventions pour la tranche 2 des travaux d'urgence au Donjon :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les travaux d'intervention d'urgence sur le château comtal - face nord- effectués en 2021 pour préserver l'édifice et sécuriser le site (travaux de comblement de maçonnerie, de reprise de fissures et de murs, d'étalement provisoire du parement ainsi que de dévégétalisation) ont révélé des fragilités importantes au niveau de l'angle Nord-Ouest. En consultation avec l'ABF, cette zone, étant hors budget de départ, a été protégée par une bâche et mise en attente d'une autre tranche d'intervention.

Par ailleurs, une opération de coltinage et rassemblement des moellons et pierres de taille (notamment de la colonnette surmontée d'un chapiteau à palmettes, effondrée en mars 2018) en pied de maçonnerie a également été effectuée. Les moellons et pierres de taille ainsi récoltés ont été stockés aux ateliers communaux pour un réemploi dans des phases de travaux ultérieurs.

Il convient donc de poursuivre cette opération d'urgence et traiter l'angle Nord-Ouest du château Comtal afin de le consolider.

Un devis a été demandé pour l'estimation de ces travaux à l'Entreprise SELE sise à 31 850 Mondouzil. Il en résulte un montant hors taxes de 30 192,18 €.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter l'aide de la DRAC Occitanie, du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour aider la commune dans le financement de cette opération.

Considérant le plan de financement escompté suivant :

| Dépenses | Montant € HT | Recettes | Montant |
|-----------------|---------------------|----------------------------------|------------------|
| Travaux | 30 192,18 | DRAC Occitanie (40%) | 12 077,00 |
| | | Conseil Régional Occitanie (20%) | 6 038,40 |
| | | Conseil Départemental 31(20%) | 6 038,40 |
| | | Autofinancement (20%) | 6 038,38 |
| TOTAL | 30 192,18 € | TOTAL | 30 192,18 |

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à solliciter ces subventions.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

DOMAINE TRAVAUX

- Convention de servitude SDEHG

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil les projets de convention de servitude à intervenir avec le SDEHG permettant le déplacement du poste de transformation CARRIERE de l'autre côté de la route pour changement de puissance.

Ces deux conventions permettront :

- L'établissement d'installations électriques souterraines pour création du poste urbain PSSA P CARRIERE
- L'implantation d'un poste de transformation de courant électrique : PSSA P CARRIERE

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses débattue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.